

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Josée LeBlanc	Numéro de permis 2021121	Date d'inspection Le 01 décembre 2023	
Nom de l'établissement Garderie Adorable		Numéro de téléphone (506) 758-9972	
Adresse 290 chemin Pré-d'en-Haut Memramcook NB E4K 1L6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Roxanne Benoit		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

L'inspectrice s'est rendue sur les lieux pour une inspection de renouvellement, mais personne n'était présent. Malgré ses tentatives téléphoniques pour joindre l'exploitante restée sans réponse, l'inspectrice retournera une autre journée.

Un courriel fut envoyé à l'exploitante et celle-ci répond qu'elle est partie en vacance. Lorsque l'exploitante décide de prendre des vacances, elle doit informer sa Mentor en Assurance de la Qualité.

original signé par
Roxanne Benoit

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 01 décembre 2023

Date

original signé par

Il n'y a personne sur les lieux lors de l'inspection.

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 01 décembre 2023

Date